

BUREAU DU MAIRE

Le 27 février 2007

CRTC

Ottawa (Ontario) K1A 0N2 Télécopieur: 819-994-0218

Objet : Article 7 de l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-1 2006-0508-2 et 2006-0509-0

Madame, Monsieur,

J'ai récemment été informé qu'une demande de reconnaissance du statut de chaînes servant l'intérêt public national pour les services spécialisés sera étudiée par le CRTC lors d'une audience publique le 26 mars prochain.

Considérant que la mission officielle de Avis de recherche et All Points Bulletin est d'offrir aux organismes chargés d'appliquer la loi au Canada un outil médiatique pour obtenir de l'information du public;

Considérant que ces services s'avèrent un outil très efficace pour les différents corps policiers, les organismes qui se consacrent à la recherche de personnes disparues et tous les groupes préoccupés de la sécurité publique et de prévention ;

Considérant que ces services sont diffusés dans tous les foyers abonnés à la télédistribution numérique du Canada;

Considérant que ces organismes s'engagent à consacrer au moins 20% des revenus d'abonnement, réalisés par chacun de ses services au cours de l'année précédente, au financement de la production de capsules de prévention pertinentes à la situation québécoise et canadienne qui répondraient aux besoins réels et concrets de nombreux organismes qui se consacrent à la sécurité publique et à la prévention au pays ;

Considérant que ces émissions ont un caractère d'intérêt public et pourraient nous aider grandement dans l'accomplissement de notre mission de prévention ou de sécurité publique ;

La Ville de Montmagny tient a appuyer la demande de Avis de recherche et All Points Bulletin auprès du CRTC le 26 mars prochain.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous porterez à ce dossier, et vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

Le maire,

JGD/NG/ng.

Jean Guy Desrosiers Ville de Montmagny

c.c. Avis de recherche inc.